

## COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

### SÉANCE DU 28 AOÛT 2014

Membres électeurs: 35  
Membres électeurs présents : 19  
Pouvoirs : 5  
Vote : - Pour : 24  
- Contre : 0  
- ABSTENTION : 0

### DÉLIBÉRATION N° 2014/02

ADOPTION DES PROJETS DE DOCUMENTS SOUMIS À LA CONSULTATION DU PUBLIC : SDAGE,  
PROGRAMME DE MESURES, ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU** la DIRECTIVE 2000/60/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau
- VU** les articles L 212-2 et L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;
- VU** les articles R212-7 et R 213-55 du Code de l'Environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 10 - 1779 /SG/DRCTCV du 10 août 2010 portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion modifié ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de bassin ;

#### Décide :

- De soumettre à la consultation du public les projets de SDAGE et de programme de mesures ainsi que l'évaluation environnementale après prise en compte des remarques exprimées en séance.
- De demander au secrétariat technique d'organiser une séance de présentation/échange du SDAGE pour les membres du Comité de bassin qui le souhaitent.

Saint-Denis, le

Le Président du Comité de bassin Réunion

Daniel ALAMELOU